

PIG Habitat Indigne et Dégradé de la commune déléguée d'Oullins  
- ville d'Oullins-Pierre-Bénite -



Dossier de demande de subvention

**Convention d'attribution des aides spécifiques  
communales**

Dossier n° « N° »  
Mandataire commun en copropriété

« Adresse concernée »

## Immeuble objet de la demande de subvention

Nom de la copropriété :  
Adresse :  
N° d'immatriculation de la copropriété au RNC :  
Référence cadastrale :

## Désignation du mandataire désigné par les copropriétaires

Raison sociale :  
Nom et prénom :  
Adresse :  
Téléphone :  
Courriel :

Ce mandataire a été désigné pour représenter la copropriété afin de remplir et signer la convention de demande de subvention et présenter les pièces justificatives de l'exécution des travaux.

## Recevabilité du dossier

Date de visite par URBANIS : **date visite technique sur place**

- Immeuble de plus de 15 ans : oui  / non
- L'immeuble et les parties communes ne sont pas dégradées / ne présentent pas de risque pour la santé ou la sécurité / ne font pas l'objet de procédure LHI : oui  / non
- Le ou les logements locatifs sont décents : oui  / non

Description des travaux : .....

Montant total des travaux HT	..... €
Montant total des honoraires de maîtrise d'œuvre et autres prestations subventionnables HT	..... €
Montant total de l'opération TTC	..... €
<b>Montant total de la subvention communale demandée</b>	..... €

## Liste des copropriétaires pour lesquels une subvention est demandée

N° de lot	Identité du copropriétaire	Statut	Si locatif, logement décent	Quote-part sur travaux (HT)	Montant des travaux subventionnables (HT, plafonné)	Taux de subvention retenu ou montant de la prime	Montant de la subvention retenu
<b>TOTAL</b>							

---

## Textes de référence

Délibération du conseil municipal de la Ville d'Oullins, N° 20230928\_26 du 28 septembre 2023, instaurant le Programme d'Intérêt Général Habitat Indigne et Dégradé dans ses dispositions actuelles, sur la commune déléguée d'Oullins.

Délibération du conseil municipal de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite, en date du 2 juillet 2024, approuvant le règlement d'attribution des aides spécifiques de la ville d'Oullins dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Habitat Indigne et Dégradé.

Lettre de commande établie par la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite, signée le / / , permettant à la société Urbanis d'effectuer l'instruction des dossiers de demande de subvention.

---

## Validité de la subvention et modalité de paiement

Le mandataire peut considérer que l'engagement de la subvention prévisionnelle est effectif lorsqu'il reçoit par courrier, un exemplaire de la Convention d'attribution par la ville d'Oullins. Il peut alors commencer les travaux.

L'engagement de la subvention prévisionnelle est valable 12 mois à compter de la date de signature par la ville d'Oullins en dernière page. Le mandataire doit donc présenter les justificatifs de paiement (facture(s), bordereau d'achèvement des travaux, et tout autre document demandé et nécessaire à la vérification du dossier) dans un délai de 12 mois à partir de la date de signature de cette convention, sous peine d'annulation de la subvention prévisionnelle.

La subvention qui sera effectivement versée à l'achèvement des travaux, ne pourra dépasser le montant de l'engagement de la subvention prévisionnelle. Celle-ci pourra néanmoins être recalculée à la baisse si le montant des travaux prévus initialement est revu lui aussi à la baisse.

En cas de non-respect ou de modification du projet de travaux initial validé à l'engagement de la subvention, la subvention pourra être supprimée ou diminuée. Cette décision, ainsi que le niveau de minoration éventuelle, devront faire l'objet d'un accord définitif de la ville.

---

**Cette demande ne dispense pas les demandeurs de toutes les autorisations administratives tels que : permis de construire, déclaration de travaux, avis des services d'hygiène... ni de contracter une assurance dommage-ouvrage.**



---

## Signature du mandataire

Je soussigné(e).....

certifie sur l'honneur que les renseignements mentionnés ci-dessus sont exacts, que les documents fournis dans le cadre de ce dossier sont conformes et que les travaux faisant l'objet de la demande ne sont pas commencés à la date de dépôt du dossier.

Fait à ....., le ..... en deux exemplaires.

*Signature du mandataire,*

---

## Signature de la ville d'Oullins

Fait à Oullins-Pierre-Bénite, le ..... en deux exemplaires.

Jérôme MOROGE  
Maire d'Oullins-Pierre-Bénite

---

## Pièces à joindre à la demande

- Une copie de la délibération de l'assemblée générale ayant décidé les travaux et indiquant le mandataire désigné pour représenter les copropriétaires dans le cadre de la présente demande ;
- Copie de la carte professionnelle du syndic "gestion immobilière", en cours de validité ;
- RIB du Syndicat des copropriétaires ;
- Les devis détaillés descriptifs et estimatifs des travaux présentés par une ou plusieurs entreprises inscrites au registre du commerce ou au répertoire des métiers, la note prévisionnelle d'honoraires du maître d'œuvre, le cas échéant, les études techniques et les diagnostics préalables aux travaux ;
- Copie du récépissé de dépôt de l'autorisation d'urbanisme le cas échéant ;
- Dans le cas où le syndic n'atteste pas de la propriété, une copie du dernier avertissement de taxe foncière concernant chaque logement, ou une copie de la fiche d'immeuble du bien subventionné délivrée par la conservation des hypothèques depuis moins de trois mois, ou une attestation notariée justifiant, à la date du dépôt de la demande, de la propriété de l'immeuble objet des travaux de réhabilitation, ou une copie du titre de propriété pour les immeubles acquis depuis moins de trois mois.